

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre Janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION 17 Janvier 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge, RICARDEAU James et TANI Florent.

EXCUSES : Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Ludovic BROUTIN*), M. MORMANN Cédric (sans pouvoir), M. PAITIER Christophe (*pouvoir à M. Jean-Michel BUF*), M. PELÉ Martin (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*) et Mme SCHLADT Rita (*pouvoir à Mme Sylvie AUBRY*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme Marie-Jeanne GUINEL et M. Jean-Luc POINTEAU.

OBJET :	<i>Renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 de la CAF.</i>
----------------	---

N° 2019 / 01 / 11

Le Contrat Enfance Jeunesse de la Commune de Blain signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à échéance au 31 décembre 2017. Le Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021 intègre et cofinance les actions développées dans la précédente convention et reconduites, ainsi que les nouveaux développements.

Sa durée est de 4 ans.

La collectivité prévoit notamment de maintenir et de développer les actions suivantes :

- Maintenir l'ALSH Extrascolaire (vacances scolaires) ;*
- Développer l'offre d'accueil périscolaire avec le plan mercredi ;*
- Renforcer le poste de coordination avec une augmentation globale du financement au titre de la coordination enfance.*

La collectivité sollicite le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et demande de bénéficier de la prestation de service pour ces actions.

Il est aujourd'hui proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature du Contrat Enfance Jeunesse établies entre les CAF et la commune de Blain.

.../...

*Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales
Vu l'avis favorable sur le principe de la Commission municipale Éducation-
Enfance-Jeunesse-Formation en date du 3 décembre 2018.
Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à
l'appui de leur convocation.*

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les termes du Contrat Enfance Jeunesse,

SOLLICITE le bénéfice de la prestation de services pour ces actions,

*AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette
affaire.*

Vote : Unanimité

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 28 Janvier 2019,
Le Maire,

